Università de Corsica

Avenue Jean Nicoli - BP 52 - 20250 CORTE - France

Tel: 04.95.45.00.00 - http://www.univ-corse.fr Année universitaire : 2019/2020

Convention n° 18058



AVENANT à la CONVENTION DE STAGE

Conclu entre l'Université de Corse et

L'organisme d'accueil : GTP-CONSEIL

Situé au: 34 BD ARMAND HAYEM 95680 MONTLIGNON FRANCE

Concernant l'étudiant : EL KAJJI AYOUB

Inscrit dans la formation: Master Informatique parcours developpeur full-stack

La convention s'étendait initialement sur la période du 27/01/2020 au 27/06/2020

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L124-1 et suivants, Vu l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 modifié

Article 1 : objet

Cas 2 Stage à domicile

Compte-tenu des circonstances exceptionnelles ayant lieu durant ce stage, le présent avenant a pour objet de modifier la convention de stage signée entre l'établissement d'enseignement, l'organisme d'accueil et le stagiaire tels que désignés en entête.

Cas 1 Interruption du stage Le stage est interrompu à la date du . .

A compter de la signature du présent avenant par le stagiaire, le stage aura lieu à son domicile: Merci de compléter l'adresse complète du nouveau lieu de stage :

Hotel Santa-Catalina ,studio 6 ,20260 ,Calvi

Le stagiaire s'engage à respecter le planning établi par l'organisme d'accueil, et à ne pas se déplacer. Les tuteurs du stagiaire resteront joignables pendant cette période.

Article 2 : Prise d'effet

Le présent avenant prend effet de plein droit à compter de sa signature par le dernier signataire .Il est entendu entre les parties que le présent avenant pourra être envoyé par courriel avec signatures scannées, sous réserve de vérification de l'identité des signataires.

Article 3: Autres dispositions

L'ensemble des autres dispositions de la convention de stage initiale restent applicables.

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé" 1er signataire - L'étudiant(e) stagiaire A.Calvi, Le07/04/2020 Lu et approuvé	
2ème signataire - L'organisme d'accueil (Nom du responsable et cachet A, Le	Conformité administrative : visa du bureau des Stages (POIP) autorisant l'étudiant stagiaire à solliciter la signature du 3ème signataire A
Visa du tuteur pro – L'organisme d'accueil (Nom du représentant et signature) A, Le	3ème signataire – le directeur de la composante de formation par délégation du président (signature et
	cachet de la composante) A
Visa du tuteur pédagogique - L'enseignant de la formation (Nom du représentant et signature) A, Le	
L'enseignant responsable de la formation (Opportunité pédagogique : avis du responsable pédagogique) A	